



COMMUNE DE LULLY

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

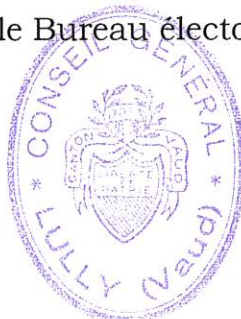
- que seule la liste « Ensemble pour Lully », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Marc Genton. né le 9 mai 1966, originaire de St-Saphorin (Lavaux) et Chardonne, domicilié au Chemin de la Lune 4A, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:



La secrétaire:

Lully, le 7 avril 2026